

Tous les 3 mois, je dois déclarer mes ressources si je bénéficie du Revenu de solidarité active (Rsa). Cette démarche est réalisable sur **caf.fr** et sur l'appli mobile Caf – Mon Compte.

Où déclarer mes ressources trimestrielles ?

① Sur la page d'accueil du site, dans la barre de menu bleue, je clique sur l'icône **Mon Compte**.



② Une fois connecté à mon espace, dans la rubrique « **Mes paiements et mes droits** », je clique sur « **Mes ressources** » puis sur « Déclarer ». Cette démarche est accessible pendant les 3 mois suivant le trimestre à déclarer.



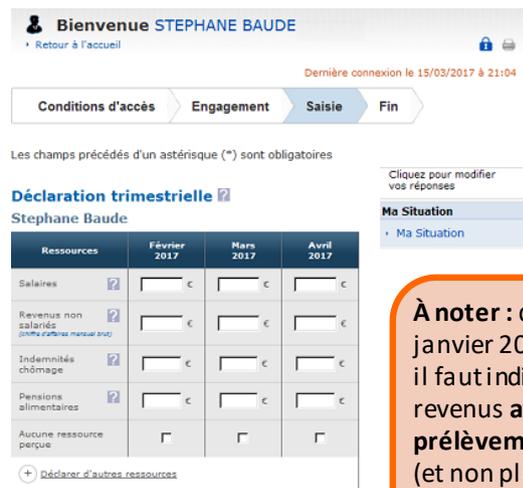
Comment déclarer mes ressources trimestrielles ?

① Je dois d'abord **valider votre profil** avant de commencer ma déclaration trimestrielle. Si les informations connues par ma Caf ne sont pas exactes, je peux mettre à jour mes données.

② **Déclarer mes ressources des 3 derniers mois.** Selon ma situation, je déclare aussi les ressources de mon conjoint et de mes enfants de plus de 14 ans (salaires, indemnités chômage, pensions alimentaires, stages ou formations rémunérées, revenus du patrimoine...).
Si je n'ai reçu aucun revenu, je coche la case « Aucune ressource perçue ».

③ À la fin de procédure, un **récapitulatif de ma télé-déclaration** s'affiche. En cliquant sur « **Valider** », ma déclaration est directement transmise à ma Caf.

④ Je peux ensuite retrouver les ressources trimestrielles déclarées dans la rubrique **Consulter mes ressources**.



À noter : depuis le 1^{er} janvier 2019, il faut indiquer les revenus **avant prélèvement à la source** (et non plus les revenus perçus).

